

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : Élémentaire du ROURET Adresse : 2, chemin des écoles 06650 LE ROURET	DATE : Vendredi 18 mars 2016 18h00/21h00
---	---

PARTICIPANTS :

- Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)

Mairie :

POMERO Alice – 1^{ère} adjointe au Maire

Parents :

GARCIA-BAILLAUD I. ; DEGEILH H. ; BOUVARD C. ; RIEU A. ; MARSY M. ; BOVIS V.

Enseignants :

LEROUX I. Directrice

Enseignants de CPa et CPb, CM1a et CM1b ; CE2a ; CM2a et CM2b ; CE1a et CE1b

- Membres suppléants

- Autres personnes présentes

Absents :

Enseignante de CE2b

ORDRE DU JOUR : Points encadrés mis à l'ordre du jour par les enseignants et de l'APE

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Carte scolaire
- 3) Projet d'école
- 4) PAP
- 5) Classes de découverte
- 6) Evaluations CP et CE2
- 7) Nouveau livret d'évaluations
- 8) PAI / Procédure de dépôt des repas
- 9) Campagne d'inscriptions CP et nouveaux arrivants
- 10) Budget 2016
- 11) Travaux : parking
- 12) Sécurité : **Plan Vigipirate Sécurité renforcée en cas d'attaque terroriste**
- 13) Animations de fin d'année
- 14) Informations APE
- 15) Questions diverses
 - **Problèmes posés par la bande de jeunes devant l'école**
 - **Absences récurrentes d'enfants en dehors des vacances scolaires**
 - **La question des punitions collectives de sport pratiquées dans certaines classes**

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

- a) Mme BOINNOT Patricia, enseignante se propose.
- b) Approbation du PV du 1^{er} CE à l'unanimité.

2) Carte scolaire:

Suppression d'une classe à la rentrée. Pas de précision complémentaire sur l'enseignant qui subira la carte scolaire.

Des classes à double-niveaux seront à envisager.

3) Projet d'Ecole :

Pas de précision complémentaire quant à la rédaction du futur projet.

Les enseignants restent sur l'idée du thème scientifique.

Les inscriptions aux ateliers de la « Semaine de la science » pourraient toutefois se faire et au plus tôt car très vite saturés.

4) PAP :

Le PAI – allergies alimentaires

Le PPRE – difficultés ponctuelles d'ordre pédagogique

Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) – troubles des apprentissages avérés ne nécessitant pas de déclaration à la MDPH

- Le PAP est destiné à des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages. Il a d'ailleurs été décidé à la demande de plusieurs associations de parents d'élèves présentant ces troubles. Il prend en compte ces difficultés dans la durée.
- On notera que de ce point de vue, le PAP se distingue donc du PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) qui a pour objet d'aider un élève en difficulté à rattraper son retard et qu'il se distingue également du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui a pour but de favoriser la scolarisation des enfants malades ou atteints d'une pathologie chronique.

Le PPS (projet Personnalisé de Scolarisation) – Déclaration à la MDPH

Le PAP "Plan d'Accompagnement Personnalisé" dans la circulaire 2015-016 du 22 janvier 2015

Le PAP apparaît comme une mesure de simplification, permettant de décider et de mettre en œuvre des mesures d'aménagement de la scolarité d'un élève sans avoir besoin de faire appel aux dispositifs spécifiques du handicap et donc sans faire le détour par la MDPH ni sans faire appel à l'enseignant référent, qui n'intervient pas dans le suivi du PAP. C'est en ce sens que le PAP se distingue du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui ne peut être notifié que par la MDPH.

Le PAP se présente donc comme un projet à part entière destiné à des enfants présentant des troubles des apprentissages, mais qui n'ont besoin que d'aménagements pédagogiques.

Un avis de l'Assemblée nationale du 14 octobre 2010 fait état de **1 238 agents appartenant au corps des médecins de l'éducation nationale pour environ 12 millions d'élèves** : 1 médecin pour 9700 élèves.

5) Classes de découverte

2 classes de mer :

- Mme FECOURT qui a eu lieu du 12 au 16 octobre 2015
- Mme BOINNOT qui aura lieu du 16 au 20 mai 2016
- Mme PIGENEL : 4 séances à l'Ecole de Voile de Théoule Sur Mer..

6) Evaluations CP et CE2 :

Les nouvelles évaluations nationales du CE2 ont été effectuées au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015/2016.

Les évaluations CP de circonscription viennent d'être effectuées, les résultats seront présentés dans

chaque livret individuel d'évaluations.

Les évaluations européennes PIRLS vont être effectuées au CM1 le vendredi 25 mars 2016. Les parents seront sollicités à participer également en répondant à un questionnaire.

7) Nouveau livret d'évaluations :

Un nouveau bulletin trimestriel accessible en ligne du CP à la 3^{ème}.

Les enseignants seront toujours libres d'évaluer avec des notes chiffrées ou par compétences.

Il présentera :

- Les éléments du programme travaillés pendant la période
- Une case sera dédiée aux « acquisitions, progrès et difficultés éventuelles »

Indications en plus :

- Vie scolaire
- Respect du règlement
- Participation à la vie de l'établissement

Progressions sur les 3 parcours :

- Artistique et culturel
- Citoyen
- Avenir (fréquence des contacts avec le monde professionnel)

Exit l'actuel Livret personnel de compétences (LPC), tombé en désuétude selon le ministère en raison de sa complexité. (98 compétences)

A sa place, il y aura à la fin de chaque cycle, CE2, 6^{ème} et 3^{ème}, une fiche plus simple qui dressera « **bilan global sur les huit champs d'apprentissage du socle** » commun définissant ce que tout élève doit avoir acquis à seize ans.

Quatre niveaux ont été définis : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

Les 8 champs :

- Langue française à l'oral et à l'écrit
- Langages mathématiques et informatiques
- Représentations du monde et activité humaine
- Langues étrangères et régionales
- Systèmes naturels et systèmes techniques
- Formation de la personne et du citoyen
- Langages des arts et du corps
- Méthodes et outils pour apprendre

8) PAI/Procédure de dépôt des repas :

Contrôle VIGIPIRATE.

Porter les repas jusqu'à la porte de la cantine et les confier à une surveillante qui se chargera de les entreposer dans le réfrigérateur.

9) Campagne d'inscriptions CP :

Une pré-inscription est requise à la Mairie avant l'inscription auprès de la directrice de l'école.

Une fiche de suivi sera confiée suite à chaque première inscription Mairie avec les informations nécessaires à l'inscription de l'enfant à l'école.

Des journées banalisées d'inscription à l'**Ecole Élémentaire** ont été fixées : il s'agit

- Des vendredis 22 et 29 avril 2016
- Des vendredis 13 et 20 mai 2016

Les parents sont priés de se présenter munis de la **fiche de suivi** ainsi que **des documents exigés** entre 8h30 et 11h30 sans rendez-vous. Par ailleurs un rendez-vous sera exigé et devra être demandé auprès de la Directrice (informations nécessaires sur la fiche de suivi).

10) Budget 2016 :

Fournitures : 10000 €

Bus : 10000 €

Piscine : 1500 €
Classes découvertes : 3000 €
Bibliothèque : 1000 €
Hand/Judo/Théâtre : 3000 €
Pharmacie : 200 €

11) Travaux Parking :

Dépose minute.
Abri et espace bus effectués.
Panneau d'informations posé.
Salle de spectacle en construction : utilisation pas avant juillet.
Remise en état de la salle de CE1.
Peinture régulière des salles de classe.
Installation d'un espace ludique pendant la pause méridienne dans la salle 7 (Verrière) destiné aux enfants voulant profiter de moments calmes avec ouvrages littéraires et jeux de sociétés (avec la participation des membres du Conseil Municipal des Jeunes).

12) Sécurité : Plan Vigipirate Sécurité renforcée en cas d'attaque terroriste

Consignes renforcées.

Pas d'entrées intempestives d'adultes dans l'école qui doivent être contrôlées chaque fois.
En ce qui concerne le concert et la kermesse de fin d'année, des demandes d'autorisation doivent être déposés à la préfecture directement par les associations organisatrices.
La Mairie peut soutenir les actions avec la présence de policiers municipaux.
Toutes les sorties doivent faire l'objet d'une déclaration à la DSDEN.

Le PPMS : adaptation

Il a été renouvelé en décembre comme demandé par le ministère et contient une fiche de prévention spécifique aux attentats.

Des consignes supplémentaires ont été fournies récemment et concernent une organisation supplémentaire à adopter quant à la vigilance et aux bons réflexes à développer face aux attentats terroristes.

Ces nouvelles consignes sont regroupées dans :

- Un guide adressé aux enseignants
- Une vidéo

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

présentée aux membres du Conseil d'Ecole.

L'école a été équipée d'une radio autonome et de Talky-Walky.

A partir du guide : s'organiser pour réagir au mieux face à un attentat terroriste

Objectifs généraux

- Se préparer
- Réagir en cas de crise
- Faire le bilan
- Prévoir un SIGNAL spécifique sonore ou lumineux en cas d'intrusion

Objectifs spécifiques

- Connaître son environnement
- Décider de différents scénarios
- Mettre en place des exercices à partir de ces scénarios
- Développer des attitudes, des entraînements

13) Animations de fin d'année :

Théâtre :

- CP spectacle le 13 mai 2016

- CM2 spectacle le 30 mai 2016

Challenge handball : le vendredi 27 mai 2016 / Cycle III

Kermesse : samedi 18 juin 2016

Concert : mardi 28 juin 2016

Exposition TAP : Dernière période divisée en 2 périodes de 5 semaines + une journée récréative avec exposition et goûter/ musique.

14) Informations APE :

5 actions dans l'année

La totalité est reversée aux écoles sauf une petite partie gardée pour le fonctionnement.

Actions :

- Chocolats de Noël (900 €)
- Tombola Pâques (600 €)
- Mugs et torchons
- Vide grenier (12 juin)
- Kermesse (18 juin).

15) Questions diverses :

- Problèmes posés par la bande de jeunes devant l'école

Des jeunes gens occupent le parking de l'école quotidiennement en ayant régulièrement, et des attitudes et un vocabulaire déplacés inacceptables pour les enseignants.

Propositions :

- Suppression des bancs
- Installation de caméras
- Pas d'abri

- Absences récurrentes d'enfants en dehors des vacances scolaires

Un recensement a été fait afin de déterminer exactement le nombre d'enfants absents depuis septembre pour des raisons injustifiées.

Un tableau d'absentéisme est mis à disposition des écoles afin de signaler les absences de + de 48 heures sans motif légitime.

- La question des punitions collectives de sport pratiquées dans certaines classes

Les horaires de sport sont respectés et les sports pratiqués sont nombreux et variés.

L'horaire peut être globalisé sur l'année en cas d'activités sportives nécessitant une durée importante.

Les enseignants rappellent que les sanctions collectives ne sont pas habituelles et sont appliquées avec discernement.

ANNEXES : Adaptation du PPMS aux consignes renforcées Vigilance Attentat.

Conseil des Maîtres du 27 avril 2016 avec présence du Gendarme BOULET ou ROUSSEAU ainsi que les membres suivants pour la Mairie :

- un policier (normalement Laurent Martinez)
- Jean-Marie Michelis (services techniques)
- Mr Lepage (centre)
- un personnel cantine (Patricia ou Stéphanie)
- Mme Boivin (DRH)
- Mme POMERO ; 1^{ère} adjointe

Fin du Conseil d'Ecole : 20h30

Fait à , le

Le Président

Le Secrétaire

du Conseil des Maîtres :

de séance :